

Demande de carte

Mercedes ServiceCard OMNIplus ServiceCard

A remplir de manière lisible par machine !

Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG

Mainparkstraße 2 | 63801 Kleinostheim | ALLEMAGNE
Téléphone : +49 6027 509-567 | N° de fax : +49 6027 509-77567
E-mail : info@MercedesServiceCard.com

La société Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG (ci-après dénommée MSC) est une société du groupe Daimler Truck AG et se charge du suivi de votre dossier. La société UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG, Heinrich-Eckstein-Str. 1, D-63801 Kleinostheim (ci-après dénommée UTA) est la société émettrice de la carte et le partenaire contractuel du demandeur.

Etendue des prestations

Les cartes permettent d'acheter des prestations de services dans le réseau SAV européen Mercedes-Benz et OMNIplus. Pour permettre une assistance dépannage rapide, les numéros de carte sont automatiquement disponibles dans le Centre d'Assistance Clientèle Mercedes-Benz et y sont utilisés pour une autorisation préalable.

L'utilisation des cartes dans le réseau SAV Mercedes-Benz et OMNIplus n'engendre pas de coûts supplémentaires, seuls les frais de transaction et les frais liés au change sont à la charge du client.

Une extension de l'éventail de services de la carte à « Full Service » (ravitaillement en carburant, péages, etc.) est disponible en option, voir www.MercedesServiceCard.com.

Commande de cartes

Vous pouvez commander une carte par véhicule ou une carte pouvant être utilisée pour plusieurs véhicules. Celles-ci peuvent également rester dans les locaux de l'entreprise car une indication orale des données de la carte suffit lors de son utilisation.

Nombre de cartes : _____ pour nombre de véhicules : _____

Identification de la carte

Si vous le souhaitez, vos caractéristiques spécifiques de classement devant également apparaître dans les factures regroupées peuvent être imprimées sur les cartes.

	Utilisation des cartes (principalement) pour :				
Caractéristique de classement sur la carte (plaque minéralogique, poste de frais p. ex.)	PL < 7,5 t	PL 7,5 - 11,9 t	PL à partir de 12 t	Autocar	Autres

Pour les cartes supplémentaires, veuillez utiliser une feuille supplémentaire.

Utilisation des cartes

Les cartes peuvent être autorisées aussi bien par votre centrale d'assistance d'urgence Mercedes-Benz compétente dans le cadre du Service24h que par les ateliers, même pour les travaux de maintenance, les achats de pièces, etc.

Conditions générales de vente

Les CGV de la société UTA ci-jointes s'appliquent. Conformément aux dispositions du point 4b, cette utilisation des cartes représente un des cas exceptionnels qui y sont mentionnés. L'échange de prestations de services soumis à la TVA a alors lieu entre l'atelier et le destinataire de la facture.

Protection des données

La déclaration ci-jointe sur la protection des données s'applique.
Une entreprise de Daimler Truck AG

Demandeur/Destinataire de la facture

Nous sommes déjà client UTA : N° de client : _____

Société :		
Interlocuteur :		
A ne remplir que par les nouveaux clients ou en cas de modifications :	Rue :	
	CP, localité :	
	Pays :	
	Tél. :	Fax :
	Tél. portable :	
	E-mail :	
	Banque :	
	Code BIC :	
	IBAN :	
	N° TVA :	
N° RCS :		
Partenaire de service en charge du dossier		
N° d'identification :		
Société :		
Rue :		
CP, localité :		
E-mail :		

Propriétaire du véhicule

Si le destinataire de la facture n'est pas le propriétaire du véhicule, vous devez inscrire ci-après les indications sur le propriétaire du véhicule ! L'échange de prestations de services soumis à la TVA a dans tous les cas lieu entre l'atelier et le destinataire de la facture.

Société :
Rue :
CP, localité :
Pays :
N° RCS :
Lieu/date
Signature / cachet de l'entreprise - propriétaire du véhicule

Par la signature, vous confirmez au sens de la loi concernant le blanchiment d'argent que vous agissez dans votre propre intérêt commercial et non à l'initiative d'un tiers.

Lieu/date
Signature / cachet de l'entreprise demandeur

Informations relatives à la protection des données et remarques importantes

Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG

Mainparkstraße 2 | 63801 Kleinostheim | ALLEMAGNE
Téléphone : +49 6027 509-567 | N° de fax : +49 6027 509-77 567
E-mail : info@MercedeseServiceCard.com

Remarque préalable

MSC et UTA collectent, traitent et utilisent les données de la demande, ainsi que les données personnelles du demandeur fournies dans le cadre du contrat, dès lors que cela sert les termes du contrat, ainsi que la finalité de la facturation des commissions avec le partenaire de service en charge du suivi mentionné par le demandeur.

Les données de la carte du demandeur sont transmises aux fins d'assistance rapide en cas de sinistre ou d'intervention SAV au Centre de Service compétent pour le pays du demandeur.

Les obligations d'information relatives à la protection des données et les Conditions générales de vente en annexe s'appliquent par ailleurs.

Contrôle de solvabilité

Des prévisions individuelles sur les risques de crédit sont effectuées et utilisées pour la prise de décision concernant la demande, en cas de retard de paiement et en cas de demande d'une augmentation du plafond de la carte sur la base d'un procédé mathématique et statistique (appelé Scoring). Pour cette procédure, des informations sur la solvabilité de la société Coface Rating GmbH, Isaac-Fulda-Allee 1, 55124 Mayence et/ou de la société SCHUFA Holding AG, Kormoranweg 5, 65201 Wiesbaden, sont utilisées en complément des données de la demande, et notamment des coordonnées. Les données de la demande sont transmises à Coface Rating GmbH et/ou SCHUFA Holding AG aux fins d'établissement des prévisions. Les demandes de solvabilité peuvent avoir une incidence sur l'évaluation du demandeur par Coface Rating GmbH et SCHUFA Holding AG. Coface Rating GmbH et SCHUFA Holding AG enregistrent et utilisent les données reçues pour évaluer les risques de crédit et transmettent également celles-ci à des tiers.

Utilisation des données en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, UTA cède ses créances à MSC. MSC a par ailleurs convenu avec les sociétés nationales compétentes de Daimler Truck AG, Mercedes-Benz AG et d'EvoBus GmbH, Neue Str. 95, D-73230 Kirchheim unter Teck, que celles-ci répondent de tout impayé. Pour tout règlement d'impayés, MSC transmet dans les proportions requises les données de la demande et les données permettant la mise en œuvre du contrat à Coface Allemagne et/ou SCHUFA Holding AG, la société nationale de Daimler Truck AG concernée, Mercedes-Benz AG et EvoBus.

Le demandeur accepte par ailleurs que MSC informe en cas de retard de paiement le partenaire contractuel dont MSC a honoré la créance sur ordre du demandeur, ainsi que la société nationale de Daimler Truck AG compétente pour le demandeur, Mercedes-Benz AG et/ou son distributeur, son représentant général ou son partenaire de service attitré aux fins de recouvrement de créance.

Notes de crédit, information et conseil sur les produits et les services

Le demandeur accepte qu'en cas d'attribution d'une note de crédit sur sa ServiceCard ou sa carte avec prestations Full Service, l'entreprise accordant la note de crédit soit informée de l'utilisation de la note de crédit concernée afin de pouvoir communiquer au demandeur des offres sur la période de validité de la note de crédit.

Le demandeur accepte que les données de la demande, ainsi que les données relatives au statut de la demande soient traitées et utilisées par UTA et MSC pour son information écrite et des conseils sur les produits et les services d'UTA, MSC, Daimler Truck AG et des sociétés rattachées à Daimler, des partenaires de distribution et de service agréés, ainsi qu'à des fins d'étude de marché.

Ces données seront en outre utilisées par UTA, MSC, Daimler Truck AG, Mercedes-Benz AG, leur société de distribution nationale concernée, leur représentant général et les partenaires de distribution et de service agréés aux fins d'exclusion de toute prise de contact avec des informations sur les produits concernant la ServiceCard ou la sa carte avec prestations Full Service qui ne présentent aucun intérêt pour le demandeur. Les données pourront être transmises à Daimler Truck AG, Mercedes-Benz AG, à ses sociétés de distribution nationales, à ses représentants généraux, aux partenaires de distribution et de service agréés, ainsi qu'aux instituts d'études de marché à ces fins.

Une prise de contact peut également s'effectuer par e-mail. Le demandeur peut s'opposer à l'utilisation de son adresse e-mail, ainsi qu'à l'utilisation de ses données de demande à des fins publicitaires et d'étude de marché par un courrier postal à MSC ou par e-mail à info@MercedeseServiceCard.com. Une révocation ou une opposition n'engendrera aucun frais, à part les frais de transmission au tarif de base. Après sa révocation, le demandeur ne pourra plus être informé des nouveautés, actions promotionnelles et remises spéciales.

Déclaration de confidentialité relative à la demande de ServiceCard

Informations sur les règles de confidentialité en cas de traitement des données personnelles conformément à l'Art. 13 et 14 RGPD

Par ces mentions, nous vous informons du traitement de vos données personnelles par Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG, ainsi que de vos droits y afférents.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG
Mainparkstraße 2 | 63801 Kleinostheim | ALLEMAGNE
Téléphone : +49 6027 509-567 | N° de fax : +49 6027 509-77 567
E-mail : info@MercedesServiceCard.com
Internet: www.MercedesServiceCard.com

Représentant du responsable :
Gabi Schmidhäuser

COORDONNEES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNEES

Daimler Truck AG / Konzerndatenschutzbeauftragte
HPC DTF2B
70745 Leinfelden-Echterdingen
Deutschland
E-Mail: dataprivacy@daimlertruck.com

FINALITE ET BASES JURIDIQUES DU TRAITEMENT

Nous traitons vos données personnelles en tenant compte du Règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi que de la Loi fondamentale fédérale sur la protection des données (BDSG) et des règlements sectoriels (lois spéciales) avec dispositions relatives à la protection des données.

a. Pour répondre aux obligations contractuelles (Art. 6 par. 1 lit. b RGPD)

En cas de demande de relation client avec UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG, nous traitons en tant que service de suivi les données fournies par vos soins pour la conclusion du contrat.

▪ Traitement des données dans le cadre d'une relation commerciale

Si un contrat est conclu avec UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG, nous traitons vos données pour la mise en œuvre de la relation contractuelle. Les données personnelles ainsi traitées comprennent les données de base (par ex. le nom de la société, la raison sociale, l'adresse), les données d'un interlocuteur central, ainsi que toutes les données que vous devez nous fournir aux fins de facturation (par ex. n° de TVA intracommunautaire, données bancaires) dans le cadre de la relation contractuelle. Il convient d'y ajouter les processus de traitement en lien avec l'envoi de moyens d'acceptation.

La conclusion ou la mise en œuvre de la relation contractuelle n'est pas possible sans traitement de vos données personnelles.

Tous les traitements de vos données personnelles dans le cadre des procédures de traitement susmentionnées à des fins précontractuelles ou contractuelles reposent sur l'Art. 6 par. 1 lit. b RGPD.

b. Du fait d'un intérêt légitime de la société Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG (Art.6 par. 1 lit. f RGPD)

Nous traitons également vos données au-delà de la simple exécution du contrat pour veiller à nos intérêts légitimes, ainsi qu'à ceux d'autrui. Ces traitements sont effectués sur la base de l'Art. 6 par. 1 lit f RGPD. Ces traitements sont les suivants :

▪ Utilisation des données en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, nous pouvons céder des créances à des tiers. Dans ce contexte, toutes les données nécessaires sont transmises aux tiers concernés (par ex. sociétés de recouvrement de créances) dans les proportions requises aux fins de règlement de la procédure de recouvrement.

▪ Gestion des notes de crédit

Lors de l'attribution d'une note de crédit (par ex. sur une Mercedes ServiceCard) nous partageons toutes les informations importantes sur l'utilisation de cette note de crédit avec l'entreprise octroyant la note de crédit (par ex. Daimler Truck AG). Il s'agit de pouvoir vous informer des offres en vigueur sur la période de validité de la note de crédit.

▪ Estimation du risque économique à supporter (calcul de solvabilité)

Aux fins de conclusion d'une transaction dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle relation commerciale, ainsi que de suivi d'une relation client existante – en particulier en cas de retard de paiement, une évaluation du risque d'impayé est effectuée sur la base d'une procédure mathématique scientifiquement reconnue (**contrôle de solvabilité**). Pour ce faire, les données personnelles nécessaires au contrôle de la solvabilité (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, coordonnées bancaires) sont transmises à une société de renseignements. Dans le cadre du contrôle de solvabilité, une probabilité statistique d'impayé est calculée par la société de renseignements (**Profilage**), exprimée par un score. Le résultat est encore personnellement visualisé par nos soins et évalué en termes de conséquences éventuelles sur la relation commerciale par un collaborateur de Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG. Si, selon le score obtenu, la probabilité statistique d'un impayé s'avère élevée, nous n'engagerons éventuellement aucune relation contractuelle avec vous.

Pour mettre en œuvre le contrôle de solvabilité, Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG fait appel aux sociétés de renseignements suivantes : Coface Rating GmbH, Isaac-Fulda-Allee 1, 55124 Mayence et/ou SCHUFA Holding AG, Kormoranweg 5, 65201 Wiesbaden.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter notre service client à l'adresse : info@MercedesServiceCard.com.

Aucune notation entièrement automatisée ne sera effectuée.

▪ Mesures de pilotage de l'activité et de perfectionnement de nos propres produits et services

Monitoring interne destiné au pilotage de la relation commerciale existante.

▪ Contrôle et optimisation de processus d'analyse des besoins et de prise de contact directe avec le client, y compris la segmentation client interne

c. Du fait d'un consentement (Art. 6 par. 1 lit. a RGPD)

Si vous avez accepté le traitement de vos données personnelles à des fins précises (voir détails ci-après), le caractère licite de ce traitement sera avéré sur la base de votre consentement. Une fois accordé, un consentement peut être à tout moment révoqué. Cette disposition s'applique aussi à la révocation de consentements qui nous ont été le cas échéant signifiés avant l'entrée en vigueur du RGPD, autrement dit avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la révocation n'a d'effet que pour l'avenir. Les traitements effectués avant ladite révocation ne s'en trouveront pas affectés.

Déclaration de confidentialité relative à la demande de ServiceCard

Informations sur les règles de confidentialité en cas de traitement des données personnelles conformément à l'Art. 13 et 14 RGPD

Si vous souhaitez faire usage de votre droit de révocation, veuillez envoyer un e-mail à info@MercedesServiceCard.com ou un courrier postal.

▪ Cautions (personnelles)

En cas de cautionnement personnel par un tiers (garant externe), nous traitons conjointement avec UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG toutes les données personnelles nécessaires en complément des informations sur la situation économique et financière de ce tiers.

d. Pour répondre aux obligations légales en liaison avec l'Art. 6 par. 1 lit. c RGPD

Dans le cadre de processus économiques et financiers et pour répondre aux exigences d'archivage légales.

CATEGORIES DE DESTINATAIRES DE DONNEES PERSONNELLES

Au sein de l'entreprise, l'accès à vos données personnelles sera accordé à tous les services en ayant impérativement besoin pour répondre à nos obligations contractuelles et légales.

Les prestataires de services sous contrat et les auxiliaires d'exécution peuvent également entrer en contact avec vos données. Dans le cadre du traitement d'une commande, ces partenaires sont tenus par un contrat établi par nos soins au respect correspondant des instructions en matière de protection des données et aident Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG à mettre en œuvre la relation commerciale qui nous lie à vous.

Dans certaines configurations spéciales, nous traitons vos données personnelles conjointement avec nos partenaires de coopération. Chaque partie traite vos données exclusivement en vue d'une utilisation précise et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Ce concept contractuel est appliqué dans le cadre de :

- Partenariats de distribution,
- Activités avec sociétés internes au groupe ou entreprises rattachées,
- Services de facturation.

PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERNES

Dans le cadre de l'exécution des obligations contractuelles, nous faisons partiellement appel à des prestataires de service externes. Nous avons recours à ces prestataires pour les services suivants : renseignements sur la solvabilité, services logistiques, services de remboursement, procédures de recouvrement, facturation de versements dans la procédure de remboursement des frais, autorisations en ligne, dépannages.

Dans tous les cas précités, nous veillons à ce que les tiers n'aient accès qu'aux données personnelles nécessaires à la fourniture des différents services.

AUTRES DESTINATAIRES

Par ailleurs, nous pouvons transmettre vos données à d'autres destinataires tels que des administrations dans le cadre de l'exécution de l'obligation de signalement : caisses de sécurité sociale, administrations fiscales ou autorités de poursuites pénales.

Très important : Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG ne vendra en aucun cas vos données à des tiers.

TRAITEMENT DES DONNEES DES COLLABORATEURS

En tant que client, vous veillez à ce que UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG et Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG puissent recueillir, traiter et utiliser à des fins de traitement du contrat toutes les données de vos collaborateurs et de tiers reçues sur la base de ce contrat et des contrats individuels et nécessaires à l'exécution du contrat, et vous demandez le consentement des personnes concernées si nécessaire.

TRANSMISSION DE DONNEES DANS UN PAYS TIERS

Si nous confions le traitement de vos données à un prestataire de service hors de l'UE/EEE, le traitement ne pourra avoir lieu que si la Commission de l'UE a confirmé un niveau de protection des données approprié ou que d'autres garanties de protection des données appropriées sont fournies.

DUREE DE STOCKAGE DES DONNEES

Vos données seront effacées dès qu'elles ne seront plus nécessaires pour un traitement aux fins précitées. Dans ce contexte, il peut arriver que vos données soient conservées pendant la période durant laquelle des recours peuvent être exercés à l'encontre de notre entreprise (délai de prescription légal – 3 ans). Nous enregistrons en outre vos données dès lors que la loi nous y oblige. Ces obligations découlent entre autres du Code du commerce (HGB) et du Code fiscal (AO) allemands.

DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

En lien avec le traitement de vos données personnelles, vous disposez des droits suivants, limités le cas échéant par le droit de la protection des données national applicable :

- Conformément à l'Art. 15 RGPD, vous disposez d'un droit d'**information** sur les données personnelles enregistrées par Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG. Autrement dit, vous avez le droit d'exiger de nous une confirmation du traitement ou du non-traitement des données personnelles vous concernant et si traitement il y a, des informations sur ces données personnelles. Le droit d'information comprend, entre autres, la finalité du traitement, les catégories des données personnelles traitées et les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données personnelles ont été ou sont divulguées. Ce droit n'est en revanche pas illimité car les droits d'autrui peuvent limiter votre droit à l'information.
Vous disposez le cas échéant du **droit à recevoir une copie des données personnelles traitées par nos soins**. Pour toute autre copie, nous percevons le cas échéant des frais appropriés calculés sur la base des frais administratifs.
Le droit d'information peut être limité par l'Art. 34 de la Loi fondamentale fédérale sur la protection des données (« BDSG »).
- Conformément à l'Art. 16 RGPD, vous disposez d'un droit de **rectification des données inexactes**. Autrement dit, vous pouvez exiger de notre part la rectification des données personnelles inexactes vous concernant. En tenant compte de la finalité du traitement, vous avez le droit d'exiger de nous que nous complétions des données personnelles incomplètes, y compris à l'aide d'une déclaration complétive.
- Conformément à l'Art. 17 RGPD, vous disposez d'un droit de **suppression des données personnelles** vous concernant. Autrement dit, vous avez le droit, sous certaines conditions, d'exiger de notre part la suppression des données personnelles vous concernant, et nous sommes tenus de supprimer lesdites données personnelles. Le droit de suppression peut être limité aux termes de l'Art. 35 BDSG.

Informations sur les règles de confidentialité en cas de traitement des données personnelles conformément à l'Art. 13 et 14 RGPD

- Conformément à l'Art. 18 RGPD, vous avez le droit d'exiger une **limitation du traitement de vos données personnelles**. Autrement dit, dans ce cas, les données correspondantes sont sélectionnées et traitées par nos soins à des fins très précises (par ex. avec votre consentement ou pour faire valoir certains droits légaux).
- Conformément à l'Art. 20 RGPD, sous certaines conditions, vous avez le droit de recevoir les données personnelles vous concernant que vous avez mis à notre disposition dans un format structuré, usuel et lisible par machine et vous avez en outre le droit de transmettre ces données à un autre responsable sans entrave de notre part.
- Si vous avez accordé à Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG une autorisation de traitement de vos données, vous pourrez à tout moment révoquer ce consentement avec effet pour l'avenir. Une telle révocation n'affecte pas le caractère licite du traitement effectué sur la base du consentement effectif jusqu'à la révocation. Vous pouvez à tout moment nous demander de modifier vos paramètres de consentement : Contactez-nous à l'adresse : info@MercedesServiceCard.com.
- Vous avez en outre le droit de vous adresser toute autorité de contrôle de la protection des données compétente, en particulier dans votre pays de résidence habituelle membre de l'UE ou dans le pays où une infraction au RGPD est déplorée.

▪ **Dans certaines conditions, vous avez le droit, pour des raisons découlant de votre situation particulière ou lorsque des données personnelles sont utilisées à des fins de marketing direct, de vous opposer à tout moment à notre traitement de vos données personnelles et nous pouvons être tenus de ne plus traiter vos données personnelles.**

Par ailleurs, si vos données personnelles sont traitées à des fins de publicité directe, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données personnelles vous concernant aux fins publicitaires de cette nature. Cette disposition s'applique aussi au profilage dans la mesure où celui-ci est en lien avec ladite publicité directe. Dans ce cas, nous ne traiterons plus vos données personnelles à ces fins.

Pour faire valoir votre droit d'opposition, veuillez nous envoyer si possible un e-mail à l'adresse : info@MercedesServiceCard.com.

Pour faire valoir les droits susmentionnés vous concernant, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse : info@MercedesServiceCard.com ou contactez-nous à

Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG
Mainparkstraße 2 | 63801 Kleinostheim | ALLEMAGNE
Téléphone : +49 6027 509-567 | N° de fax : +49 6027 509-77 567
E-mail : info@MercedesServiceCard.com

MODIFICATION DES REGLES DE CONFIDENTIALITE

De temps en temps, une actualisation des présentes règles de confidentialité pourra être nécessaire – par ex. du fait de l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles prestations de services. Nous nous réservons le droit de modifier ou de compléter à tout moment ces règles de confidentialité.

Inhaltsverzeichnis

1. Geltungsbereich und Änderung dieser AGB
2. UTA-Servicepartner
3. Akzeptanzmedien
4. Lieferungen und Leistungen
5. Verfügungsrahmen und Sicherheiten des Kunden
6. Auskunfts- und Mitteilungspflichten des Kunden
7. Schlechtleistung der UTA-Servicepartner
8. Entgelte
9. Ordnungsgemäße Rechnungsstellung, Abrechnung und Zahlung
10. Eigentumsvorbehalt
11. Anzeigepflicht und Haftung bei nicht autorisierter Nutzung eines Akzeptanzmediums
12. Sperre von Akzeptanzmedien
13. Haftungsbeschränkung
14. Kündigung und Vertragsende
15. Datenschutz
16. Anwendbares Recht und Gerichtsstand
17. Verschiedenes

1. Geltungsbereich und Änderung dieser AGB
 - (a) Diese Allgemeinen Geschäftsbedingungen („AGB“) gelten auch ohne besondere Erwähnung für alle Leistungen, welche die UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG („UTA“) gegenüber dem Kunden erbringt. Entgegenstehende oder abweichende Bedingungen des Kunden gelten nicht, auch wenn UTA solchen Bedingungen nicht ausdrücklich widerspricht.
 - (b) Die Geschäftsbeziehung zwischen UTA und dem Kunden gründet auf einen Vertrag zwischen dem Kunden und UTA („Kundenvertrag“), der unter anderem durch einen schriftlichen Kundenvertrag oder mit Annahme des Neukundenantrags des Kunden durch UTA, spätestens aber mit der Nutzung der von UTA an den Kunden übersandten Akzeptanzmedien (insbesondere Servicekarten bzw. On-Board-Units, näher dazu unten Ziffer 3) zustande kommt. Die vorliegenden AGB sind in jedem Fall Bestandteil des Kundenvertrages.
 - (c) Sofern zwischen dem Kunden und UTA für bestimmte Zusatzleistungen (z.B. für die zur Verfügungstellung einer On-Board-Unit) besondere Nutzungsbedingungen vereinbart werden, gehen diese den Regelungen dieser AGB vor.
 - (d) UTA ist berechtigt, die AGB mit Wirkung für die Zukunft zu ändern, soweit dies aus triftigen Gründen, d.h. aufgrund geänderter Gesetze oder höchstrichterlicher Rechtsprechung, technischer Änderungen, neuer organisatorischer Anforderungen des Massenverkehrs, Regelungslücken in den AGB, Veränderung der Marktgegebenheiten oder anderen vergleichbaren Gründen erforderlich ist und den Kunden nicht unangemessen benachteiligt. UTA wird den Kunden hierüber in Textform unterrichten. Die jeweils aktuellen AGB sind unter www.uta.com/agg abrufbar. Sofern der Kunde der jeweiligen Änderung nicht innerhalb von sechs (6) Wochen nach Zugang der Unterrichtung über die Änderung in Textform widerspricht, gilt dies als Zustimmung zu der Änderung. UTA wird den Kunden in den jeweiligen Änderungsmitteilungen auf diese Zustimmungsfiktion sowie das Widerspruchsrecht hinweisen.
2. UTA-Servicepartner
 - (a) UTA ermöglicht seinen Kunden bei mit der UTA vertraglich verbundenen Servicepartnern („UTA-Servicepartner“) Leistungen, die mit dem Betrieb eines Kraftfahrzeuges in Zusammenhang stehen, in Anspruch zu nehmen. Solche Leistungen umfassen den Bezug von Kraftstoffen, die Nutzung mautpflichtiger Verkehrsinfrastruktur und sonstige fahrzeugbezogene Leistungen.
 - (b) UTA ist ständig bestrebt, das Netz der UTA-Servicepartner und der Akzeptanzstellen auszubauen. Das UTA-Akzeptanzstellennetz unterliegt naturgemäß Veränderungen und UTA kann keine Gewähr dafür übernehmen, dass bestimmte UTA-Servicepartner oder -Akzeptanzstellen Teil des UTA-Akzeptanzstellennetzes bleiben.
3. Akzeptanzmedien
 - (a) UTA stellt dem Kunden Akzeptanzmedien zur Verfügung, mit denen sich der Kunde für den bargeldlosen Bezug von Leistungen der UTA-Servicepartner legitimieren kann. Akzeptanzmedien sind insbesondere Servicekarten, On-Board-Units für die Abwicklung von Mauten, z.B. die UTA One und Applikationen zur Nutzung auf mobilen Endgeräten. Die Leistungsstufe des Akzeptanzmediums ist im Kundenvertrag festgelegt. Die nachstehende Ziffer 5. bleibt unberührt.
 - (b) Das Akzeptanzmedium ist ausschließlich zum Bezug fahrzeugbezogener Leistungen für ein auf den Kunden zugelassenes und für dessen Unternehmenszweck bestimmtes Fahrzeug nutzbar und ohne eine ausdrückliche Vereinbarung nicht übertragbar. Der Kunde hat sicherzustellen, dass die ihm von UTA zur Verfügung gestellten Akzeptanzmittel nur vertragsgerecht durch von ihm dazu berechtigte Personen, die für ihn fahrzeugbezogene Leistungen von UTA-Servicepartnern beziehen („autorisierte Nutzer“), verwendet werden.
 - (c) Der Kunde ist nicht berechtigt, Akzeptanzmedien Dritten zur Verfügung zu stellen oder mittels Akzeptanzmedien Leistungen für Dritte zu beziehen. Dritte sind auch Subunternehmer oder Konzerngesellschaften. Die Akzeptanzmedien dienen ausschließlich gewerblichen Zwecken; eine private Nutzung ist nicht gestattet.
 - (d) Sämtliche Akzeptanzmedien verbleiben im Eigentum von UTA. Das Akzeptanzmedium ist sorgfältig aufzubewahren und vor dem Zugriff unbefugter Dritter zu schützen. Insbesondere ist die Verwahrung eines nicht fest im Fahrzeug des Kunden verbauten Akzeptanzmediums (wie z.B. einer On-Board-Unit) in einem unbeaufsichtigten Fahrzeug zu unterlassen. Der Kunde ist verpflichtet, sämtliche Akzeptanzmedien pfleglich gemäß der Gebrauchsanweisung zu behandeln und die Sicherheitsvorgaben, insbesondere zum PIN-Code (= persönliche Identifikationsnummer), zu beachten. Wird an den Kunden ein PIN-Code ausgegeben, ist dieser vertraulich zu behandeln und darf nur an autorisierte Nutzer (insbesondere den Fahrer) weitergegeben werden, die vom Kunden ebenfalls gesondert zur Geheimhaltung zu verpflichten sind. Der PIN-Code darf insbesondere nicht auf dem Akzeptanzmedium vermerkt werden und ist gesichert, an einem anderen Ort (als dem, wo sich das Akzeptanzmedium befindet) aufzubewahren. Der Kunde hat dafür Sorge zu tragen, dass der

Table des matières

1. Champ d'application et modification des présentes conditions générales
2. Partenaires de service UTA
3. Supports d'acceptation
4. Livraisons et prestations
5. Limites des montants disponibles et garanties du Client
6. Obligations d'information et de notification à la charge du Client
7. Exécutions défectueuses par les Partenaires de service UTA
8. Rémunération
9. Facturation et paiement
10. Réserve de propriété
11. Obligation de notification et responsabilité en cas d'utilisation non autorisée d'un Support d'acceptation
12. Blocage de Supports d'acceptation
13. Limitation de la responsabilité
14. Résiliation et fin du contrat
15. Protection des données
16. Droit applicable et clause attributive de juridiction
17. Divers

1. Champ d'application et modification des présentes conditions générales
 - (a) Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent, même si elles ne sont pas spécifiquement mentionnées, à tous les services qu'UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG (« UTA ») fournit au Client. Les conditions du Client contraires ou divergentes ne sont pas applicables, même si UTA ne s'y oppose pas expressément.
 - (b) La relation commerciale entre UTA et le Client est fondée sur un contrat entre le Client et UTA (« Contrat Client »), qui est conclu notamment au moyen d'un Contrat Client écrit ou lors de l'acceptation de la demande d'un nouveau Client par UTA, mais au plus tard lors de l'utilisation des Supports d'acceptation envoyés par UTA au Client (notamment les cartes de service et/ou les On-Board-Units – dispositifs électroniques embarqués ; pour plus de détails voir l'article 3 ci-dessous). Les présentes CGV font en tout état de cause partie intégrante du Contrat Client.
 - (c) Si des conditions d'utilisation particulières sont convenues entre le Client et UTA pour certains services supplémentaires (par exemple pour la mise à disposition d'une On-Board Unit), celles-ci priment sur les stipulations des présentes CGV.
 - (d) UTA est en droit de modifier les CGV avec effet pour l'avenir, dans la mesure où cela est nécessaire pour des raisons légitimes, c'est-à-dire en raison de modifications de lois ou de décisions de cours suprêmes, de modifications techniques, de nouvelles exigences organisationnelles du trafic de masse, de lacunes réglementaires dans les CGV, de changements dans les conditions du marché ou d'autres raisons comparables, et ne désavantage pas le Client de manière disproportionnée. UTA en informe le Client par écrit, comprenant également la forme électronique. Les CGV respectives en vigueur sont disponibles sur www.uta.com/fr-cgv. Si le Client ne s'oppose pas par écrit, comprenant également la forme électronique, à la modification dans un délai de six (6) semaines après réception de la notification de la modification, cela est considéré comme un consentement à la modification. UTA informera le Client de ces modalités de consentement ainsi que de son droit d'opposition dans les notifications de modification respectives.
2. Partenaires de service UTA
 - (a) UTA permet à ses Clients d'obtenir des services liés à l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur auprès de partenaires de service contractuellement affiliés à UTA (« Partenaires de service UTA »). Ces services comprennent l'achat de carburants, l'utilisation de l'infrastructure des voies à péage et d'autres services liés aux véhicules.
 - (b) UTA s'efforce constamment d'étendre le réseau de Partenaires de service et de points d'acceptation UTA. Le réseau de points d'acceptation UTA est par nature sujet à modification et UTA ne peut pas garantir que certains Partenaires de service UTA ou points d'acceptation UTA continueront à faire partie du réseau de points d'acceptation UTA.
3. Supports d'acceptation
 - (a) UTA met à disposition du Client des Supports d'acceptation avec lesquels le Client peut se prévaloir de l'achat sans numéraire de prestations des Partenaires de service UTA. Les Supports d'acceptation sont notamment les cartes de service, les On-Board-Units pour le traitement des péages, par exemple l'UTA One, et les applications à utiliser sur les terminaux mobiles. Le niveau de prestation du Support d'acceptation est spécifié dans le Contrat Client. L'article 5 ci-dessous n'en est pas affecté.
 - (b) Le Support d'acceptation ne peut être utilisé que pour obtenir des services liés aux véhicules pour un véhicule immatriculé au nom du Client et destiné à l'usage professionnel de ce dernier et n'est pas transférable sans accord explicite. Le Client veillera à ce que les Supports d'acceptation qui lui sont fournis par UTA soient utilisés conformément au contrat uniquement par des personnes autorisées par lui à le faire, et qui bénéficient pour son compte des services liés aux véhicules auprès des Partenaires de service UTA (« Utilisateurs autorisés »).
 - (c) Le Client n'est pas autorisé à mettre les Supports d'acceptation à la disposition de tiers ou à obtenir des services pour des tiers au moyen des Supports d'acceptation. Les tiers comprennent également les sous-traitants ou les sociétés du groupe du Client. Les Supports d'acceptation sont exclusivement destinés à des fins commerciales ; l'utilisation à titre privé n'est pas autorisée.
 - (d) Tous les Supports d'acceptation resteront la propriété d'UTA. Le Support d'acceptation doit être conservé soigneusement et protégé contre l'accès de tiers non autorisés. En particulier, il est interdit de conserver un Support d'acceptation qui n'est pas installé de manière permanente dans le véhicule du Client (tel que la On-Board-Unit) dans un véhicule non surveillé. Le Client est tenu de manipuler tous les Supports d'acceptation avec soin, conformément au mode d'emploi, et de respecter les spécifications de sécurité, notamment en ce qui concerne le code PIN (= personal identification number). Si un code PIN est délivré au Client, il doit être traité de manière confidentielle et ne peut être transmis qu'aux Utilisateurs autorisés (en particulier le conducteur), qui sont également obligés à titre individuel par le Client de respecter la confidentialité. En particulier, le code PIN ne doit pas être noté sur le Support d'acceptation et doit être conservé de manière sûre et dans un autre endroit (autre que celui où se trouve le Support d'acceptation). Le

autorisierte Nutzer alle notwendigen und zumutbaren Vorkehrungen trifft, um ein Ausspähen des PIN-Codes und/oder der Magnetstreifenendaten durch Unbefugte zu verhindern.

- (e) Die UTA-Servicepartner sind zur Überprüfung der Berechtigung des Besitzers des Akzeptanzmediums berechtigt. Der UTA-Servicepartner kann sich hierzu vom Besitzer des Akzeptanzmediums amtliche Ausweise, den Zulassungsschein des Kraftfahrzeugs oder ein vergleichbares Dokument, den Fahrzeugmietvertrag oder Ähnliches vorlegen lassen und Lieferungen und Leistungen ablehnen, falls der Verdacht besteht, dass das eingesetzte Akzeptanzmedium unbefugt genutzt wird, verfallen oder gesperrt ist.

4. Lieferungen und Leistungen

- (a) Lieferungen und Leistungen ("Leistungen") von UTA an den Kunden erfolgen grundsätzlich im Namen und für Rechnung von UTA aufgrund entsprechender Verträge zwischen UTA und den UTA-Servicepartnern. Mit der vertragsgerechten Verwendung der Akzeptanzmedien im UTA-Akzeptanzstellennetz weist sich der Kunde als direkter Stellvertreter von UTA aus und erhält nach Akzeptanz durch den UTA-Servicepartner und Autorisierung des Geschäfts durch UTA ("Transaktion") als Nachweis für den Bezug der Leistung einen nicht für Steuerzwecke geeigneten Lieferschein. Dabei kommt – von den in Ziffer 4(b) genannten Ausnahmen abgesehen – jeweils ein Vertrag über die vom Kunden beauftragte Leistung

- (aa) zwischen dem UTA-Servicepartner und UTA sowie
(bb) zwischen UTA und dem Kunden zustande.

Der autorisierte Nutzer handelt zum Abschluss des Vertrages zwischen UTA und dem Kunden als von den Beschränkungen des § 181 Abs. 2 BGB befreiter Vertreter. UTA bezieht die Leistung also von dem UTA-Servicepartner und veräußert sie an den Kunden weiter; die Erfüllung dieser Verträge erfolgt direkt von und an der Akzeptanzstelle des UTA-Servicepartners gegenüber dem Kunden für UTA (Streckengeschäft im Rahmen der Umsatzsteuer-Leistungskette).

- (b) In Ausnahmefällen ist das in Ziffer 4(a) beschriebene Streckengeschäft nicht möglich oder mit erheblichen Nachteilen verbunden. In diesen Fällen vermittelt UTA dem Kunden die Leistungen des UTA-Servicepartners; dabei kommt entweder ein direkter Vertrag zwischen dem UTA-Servicepartner und dem Kunden zustande und UTA wickelt diesen Vertrag im Rahmen eines Geschäftsbesorgungsverhältnisses mit dem Kunden in dessen Auftrag ab, d.h. UTA führt im Namen und für Rechnung des Kunden die geschuldete Gegenleistung an den UTA-Servicepartner ab und erwirbt dafür Rechte auf Vorschuss und Aufwendungsersatz gegenüber dem Kunden (Aufwendungsersatzverfahren) oder UTA erbringt die Lieferungen und Leistungen an den Kunden im eigenen Namen, aber auf fremde Rechnung des UTA-Servicepartners aufgrund entsprechender Verträge mit dem UTA-Servicepartner („Kommission“).

- (c) Die Regelungen gemäß Ziffer 4(b) gelten insbesondere bezüglich der Nutzung bestimmter mautpflichtiger Verkehrsinfrastruktur, wenn diese direkt vom UTA-Servicepartner gegenüber dem Kunden erbracht werden muss (wie z.B. bei hoheitlich erhobenen Mautentgelten auf dem Gebiet der Bundesrepublik Deutschland).

- (d) Soweit für die Nutzungsrechte von Einrichtungen der Verkehrsinfrastruktur Mautentgelte erhoben werden, verschafft UTA dem Kunden diese grundstücksbezogenen Nutzungsrechte.

- (e) UTA ist berechtigt, die Ausführung des Auftrages einem Dritten zu übertragen. Ihren Auskunftspflichten kommt UTA durch eine ordnungsgemäße Rechnungsstellung nach. Die Kündigungsregelung in Ziffer 14 dieser AGB ist abschließend. Ein anderweitiger Widerruf oder eine anderweitige Kündigung ist ausgeschlossen.

- (f) Für den Erwerb der Leistungen des UTA-Servicepartners, d.h. für die unter Ziffer 4(a) genannten Verträge, gelten einheitlich die Regelungen, die der UTA-Servicepartner mit dem vom Kunden autorisierten Nutzer des Akzeptanzmediums vereinbart (in der Regel gelten also die allgemeinen Geschäftsbedingungen des UTA-Servicepartners), sofern nicht nachfolgend in Ziffer 7 anders vereinbart. Diese Regelungen gelten daher auch für den Vertrag zwischen UTA und dem Kunden gemäß Ziffer 4(a). Der Kunde ist nicht berechtigt, mit dem UTA-Servicepartner Änderungen zu Lasten der UTA zu vereinbaren. Vorstehendes findet allerdings keine Anwendung auf den gemäß Ziffer 10 zwischen UTA und dem Kunden vereinbarten Eigentumsvorbehalt.

- (g) Vor der Unterzeichnung eines Terminalbeleges, Lieferscheines o.ä. bzw. der Verwendung eines Akzeptanzmediums (insbesondere durch Eingabe des PIN-Codes), hat der Kunde zu prüfen, ob die Leistung ordnungsgemäß berechnet wurde, insbesondere nach Art, Menge und/oder Preis und etwaige Beanstandungen sofort gegenüber dem UTA-Servicepartner geltend zu machen. Beanstandungen, denen der UTA-Servicepartner nicht abhilft, sind der UTA unverzüglich in Textform mitzuteilen.

- (h) Der Kunde ist verpflichtet, alle Forderungen aus den zwischen ihm und der UTA nach Ziffer 4(a) geschlossenen Verträgen und den Ansprüchen auf Aufwendungsersatz aus den nach Ziffer 4(b) vereinbarten Geschäftsbesorgungsverträgen, jeweils zum Nennbetrag der Forderung, zuzüglich der gemäß Ziffer 8 dieser AGB vereinbarten Serviceentgelte an UTA zu bezahlen.

- (i) Ein Leistungszwang von UTA oder der UTA-Servicepartner besteht vor Abschluss eines Einzelvertrages über eine Leistung nicht. Ferner besteht bei abgeschlossenem Einzelvertrag über eine Leistung keine Leistungspflicht bei höherer Gewalt, Nichtbelieferung durch Vorlieferanten oder Änderungen im Netz der UTA-Servicepartner, wenn diese eine Lieferung unmöglich machen oder erschweren.

5. Verfügungsrahmen und Sicherheiten des Kunden

- (a) UTA legt für den Kunden bestimmte Verfügungsrahmen (insgesamt und/oder für einzelne Akzeptanzmedien) fest. Der Verfügungsrahmen ist der Maximalbetrag, bis zu dem der Kunde Leistungen von UTA als Vorleistung in Anspruch nehmen darf. UTA kann nicht in allen Fällen sicherstellen, dass bei Überschreitung des Verfügungsrahmens der Bezug von Leistungen technisch ausgeschlossen ist. Der Kunde bleibt dennoch verpflichtet, Akzeptanzmedien nur im Rahmen des jeweils bestehenden Verfügungsrahmens zu nutzen.

- (b) UTA ist

- (aa) bei einer Verschlechterung der Kreditwürdigkeit des Kunden,
(bb) sofern der Kunde seinen Pflichten gemäß Ziffer 6 nicht nachkommt
(cc) sofern sich der Kunde im Zahlungsverzug befindet oder
(dd) den Nachweis seiner anhaltenden Kreditwürdigkeit nicht erbringen kann,

berechtigt, den Verfügungsrahmen nach billigem Ermessen gemäß § 315 BGB einseitig zu reduzieren. Die gesetzlichen Rechte der UTA insbesondere gemäß § 321 BGB bleiben unberührt.

- (c) Der Kunde kann mit UTA auch eine Erweiterung des Verfügungsrahmens vereinbaren. Die Erweiterung bedarf der Bestätigung von UTA in Textform.

- (d) Da UTA im Rahmen der Vertragsdurchführung erhebliche Vorleistungen erbringt, ist UTA berechtigt, vom Kunden angemessene Sicherheiten zu verlangen.

6. Auskunfts- und Mitteilungspflichten des Kunden

- (a) UTA ist berechtigt, Einkünfte über den Kunden bei Wirtschaftsauskunfteien und Kreditinstituten einzuholen.

Client s'assure que l'Utilisateur autorisé prend toutes les précautions nécessaires et raisonnables pour éviter que le code PIN et/ou les données de la bande magnétique ne soient interceptés par des personnes non autorisées.

- (e) Les Partenaires de service UTA ont le droit de vérifier l'autorisation du possesseur du Support d'acceptation. A cet effet, le Partenaire de service UTA peut demander au possesseur du Support d'acceptation de présenter des documents d'identification officiels, le certificat d'immatriculation ou un document équivalent du véhicule terrestre à moteur, le contrat de location du véhicule ou autres documents similaires et refuser des livraisons et prestations s'il soupçonne que le Support d'acceptation présenté est utilisé sans autorisation, périmé ou bloqué.

4. Livraisons et prestations

- (a) Toutes les livraisons et prestations (« Service(s) ») d'UTA au Client sont en principe effectués au nom et pour le compte d'UTA conformément aux contrats conclus entre UTA et les Partenaires de service UTA. En utilisant les Supports d'acceptation dans le réseau de points d'acceptation UTA conformément au contrat, le Client agit comme mandataire direct d'UTA et reçoit, après acceptation par le Partenaire de service UTA et autorisation de la transaction par UTA (« Transaction »), à titre justificatif de l'obtention du Service un bon de livraison non utilisable à des fins fiscales. Ainsi, hormis les exceptions mentionnées dans l'article 4(b), lors de chaque commande de Service par le Client, un contrat individuel est respectivement conclu

- (aa) entre le Partenaire de service UTA et UTA et
(bb) entre UTA et le Client.

Pour la conclusion du contrat entre UTA et le Client, l'Utilisateur autorisé agit en tant que mandataire exempté des restrictions du § 181 alternative 2 BGB (Code civil allemand). UTA obtient donc le Service auprès du Partenaire de service UTA et le revend au Client ; l'exécution de ces contrats est effectuée pour UTA directement par et au point d'acceptation du Partenaire de service UTA vis-à-vis du Client (livraison directe dans le cadre d'une opération TVA de chaîne de services).

- (b) Dans des cas exceptionnels, la livraison directe décrite à l'article 4(a) n'est pas possible ou présente des inconvénients considérables. Dans ces cas, UTA organise en tant qu'intermédiaire les Services du Partenaire de service UTA pour le Client ; un contrat est alors directement conclu entre le Partenaire de service UTA et le Client. UTA exécute ce contrat dans le cadre d'une relation de mandat avec le Client pour le compte de ce dernier, c'est-à-dire qu'UTA verse la contrepartie due au Partenaire de service UTA au nom et pour le compte du Client et acquiert en échange des droits à des avances et de remboursement de dépenses à l'encontre du Client (procédure de remboursement de dépenses) ou alors UTA fournit les livraisons et prestations au client en son nom propre, mais pour le compte tiers du partenaire de service UTA en vertu de contrats correspondants avec le partenaire de service UTA (« commission »).

- (c) Les dispositions de l'article 4(b) s'appliquent en particulier à l'utilisation de certaines infrastructures de trafic soumises à péage, si celle-ci doit être accordée directement par le Partenaire de service UTA au profit du Client (comme, par exemple, dans le cas de péages perçus souverainement sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne).

- (d) Dans la mesure où des droits de péage sont perçus pour l'utilisation des infrastructures de trafic, UTA procure au Client les droits d'utilisation des voies soumises à péage.

- (e) UTA a le droit de confier l'exécution d'une commande à un tiers. UTA s'acquitte de ses obligations d'information en émettant des factures en bonne et due forme. La clause de résiliation de l'article 14 des présentes CGV s'applique. Toute autre révocation ou résiliation est exclue.

- (f) Pour l'acquisition des Services du Partenaire de service UTA, c'est-à-dire pour les contrats visés à l'article 4(a), les conditions que le Partenaire de service UTA convient avec l'Utilisateur autorisé du Support d'acceptation s'appliquent (c'est-à-dire qu'en règle générale, les conditions générales de vente du Partenaire de service UTA s'appliquent), sauf accord contraire conformément à l'article 7 ci-dessous. Par conséquent, ces conditions s'appliquent également au contrat conclu entre UTA et le Client conformément à l'article 4(a). Le Client n'a pas le droit de convenir de modifications avec le Partenaire de service UTA au détriment d'UTA. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas à la réserve de propriété convenue entre UTA et le Client conformément à l'article 10.

- (g) Avant de signer un reçu de terminal, un bon de livraison ou tout autre document similaire et/ou d'utiliser un Support d'acceptation (en particulier en saisissant le code PIN), le Client doit vérifier si le Service a été correctement facturé, en particulier en fonction du type, de la quantité et/ou du prix, et doit immédiatement faire part de ses éventuelles réclamations au Partenaire de service UTA. Les réclamations qui ne sont pas résolues par le Partenaire de service UTA doivent être notifiées à UTA immédiatement par écrit, comprenant également la forme électronique.

- (h) Le Client est tenu de payer à UTA toutes les créances découlant des contrats conclus entre lui et UTA conformément à l'article 4(a) et les droits au remboursement de dépenses découlant des contrats de mandat conclus conformément à l'article 4(b), dans chaque cas au montant nominal de la créance, majorée des frais de service convenus conformément à l'article 8 des présentes CGV.

- (i) UTA ou le Partenaire de service UTA ne sont pas tenus de s'exécuter avant la conclusion d'un contrat individuel relatif à un Service. Par ailleurs, en cas de conclusion d'un contrat individuel relatif à un Service, il n'y a pas d'obligation d'exécution en cas de force majeure, de non-livraison par les fournisseurs en amont ou de changements dans le réseau des Partenaires de service UTA si ceux-ci rendent la livraison impossible ou difficile.

5. Limites des montants disponibles et garanties du Client

- (a) UTA détermine certaines limites des montants disponibles pour le Client (au total et/ou pour différents Supports d'acceptation). La limite des montants disponibles est le montant maximum d'avance jusqu'auquel le Client peut utiliser les Services d'UTA. UTA ne peut pas garantir dans tous les cas que l'utilisation des Services est rendue techniquement impossible lorsque la limite des montants disponibles est dépassée. Le Client reste néanmoins tenu d'utiliser les Supports d'acceptation uniquement dans le cadre de la limite des montants disponibles existante respective.

- (b) UTA est autorisée,

- (aa) en cas de détérioration de la solvabilité du Client,
(bb) dans la mesure où le Client ne remplit pas ses obligations conformément à l'article 6
(cc) dans la mesure où le Client est en retard de paiement ou
(dd) n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa solvabilité continue

de réduire unilatéralement la limite de crédit à sa discrétion raisonnable, conformément au § 315 BGB (Code civil allemand). Les droits légaux d'UTA, en particulier en vertu du § 321 BGB (Code civil allemand), ne sont pas affectés.

- (c) Le Client peut également convenir avec UTA d'une extension de la limite de crédit. L'extension nécessite la confirmation d'UTA par écrit, comprenant également la forme électronique.

- (d) Dans la mesure où UTA effectue des avances considérables dans le cadre de l'exécution contractuelle, UTA est en droit d'exiger du Client des garanties appropriées.

6. Obligations d'information et de notification à la charge du Client

- (a) UTA est en droit d'obtenir des informations sur le Client auprès des organismes de renseignements économiques et des établissements de crédit.

Kunden individuell vereinbarten Währung. Sollte diese Währung von der im Serviceland gültigen Währung abweichen, gilt der am Tag der Rechnungserstellung gültige Wechselkurs der Währung im Serviceland in die vereinbarte Zahlungswährung.

- (c) Sofern die Parteien nichts Abweichendes vereinbaren, hat der Kunde Rechnungen spätestens innerhalb von zwei Wochen nach Zugang zu zahlen.
- (d) Der Kunde hat die Rechnungen der UTA unverzüglich nach Zugang zu prüfen und spätestens innerhalb von zwei (2) Monaten ab Rechnungsdatum in Textform (E-Mail genügt) unter Angabe aller in der Rechnung beanstandeten Daten und der vollständigen Begründung seiner Beanstandung anzuzeigen. Erfolgt die Anzeige nicht fristgerecht, gilt die Rechnung als gebilligt, es sei denn, die Rechnungsprüfung ist ohne Verschulden des Kunden unmöglich gewesen. Auf diese Rechtsfolge weist UTA in ihren Rechnungen gesondert hin.
- (e) Sofern der Kunde eine Forderung von UTA nicht innerhalb des vereinbarten Zahlungsziels bezahlt, z.B. wegen der Nichteinlösung von Lastschriften und Scheck- oder Wechselprotesten, gerät er ohne Weiteres in Verzug. Die Geltendmachung des Verzugschadens bleibt vorbehalten. Der Kunde kommt nicht in Verzug, solange die Leistung infolge eines Umstands unterbleibt, den er nicht zu vertreten hat.
- (f) Sofern ein Dritter die Leistung für den Kunden erbringt, kann UTA dem auch dann widersprechen und die Leistung des Dritten ablehnen, wenn der Kunde der Leistung des Dritten nicht widerspricht.
- (g) Soweit keine andere Zahlungsweise ausdrücklich vereinbart wurde, erfolgen Zahlungen im Wege der SEPA-Lastschriften. Der Kunde ist in diesem Fall verpflichtet, der UTA ein SEPA-Lastschriftmandat zu erteilen. UTA übermittelt dem Kunden spätestens einen (1) Bankarbeitstag vor der jeweiligen Lastschrift eine Vorabankündigung. Für sämtliche Rückzahlungsansprüche (z.B. von Guthaben bei Prepaid-Produkten, Kautionen) hat der Kunde das UTA-Abrechnungskonto zu benennen. Der Kunde autorisiert UTA, Rückzahlungen auf das laufende Abrechnungskonto vorzunehmen. UTA ist berechtigt, eigene Ansprüche gegen den Kunden mit diesen Rückzahlungsansprüchen aufzurechnen.

10. Eigentumsvorbehalt

Bis zur vollständigen Bezahlung aller gegenwärtigen und künftigen Forderungen von UTA aus dem Kundenvertrag und einer laufenden Geschäftsbeziehung (gesicherte Forderungen) bleiben durch den UTA-Servicepartner gelieferte Waren im Eigentum von UTA. Die unter Eigentumsvorbehalt stehenden Waren dürfen vor vollständiger Bezahlung der gesicherten Forderungen weder an Dritte verpfändet noch zur Sicherheit übereignet werden. Der Kunde hat UTA unverzüglich schriftlich zu benachrichtigen, wenn ein Antrag auf Eröffnung eines Insolvenzverfahrens gestellt oder soweit Zugriffe Dritter (z.B. Pfändungen) auf die UTA gehörenden Waren erfolgen. Bei vertragswidrigem Verhalten des Kunden, insbesondere bei Nichtzahlung des fälligen Kaufpreises, ist UTA berechtigt, nach den gesetzlichen Vorschriften vom Vertrag zurückzutreten oder/und die Ware auf Grund des Eigentumsvorbehalts heraus zu verlangen. Das Herausgabeverlangen beinhaltet nicht zugleich die Erklärung des Rücktritts; UTA ist vielmehr berechtigt, lediglich die Ware heraus zu verlangen und sich den Rücktritt vorzubehalten. Zahlt der Kunde den fälligen Kaufpreis nicht, darf UTA diese Rechte nur geltend machen, wenn UTA dem Kunden zuvor erfolglos eine angemessene Frist zur Zahlung gesetzt hat oder eine derartige Fristsetzung nach den gesetzlichen Vorschriften entbehrlich ist. Der Eigentumsvorbehalt erstreckt sich auf die durch Verarbeitung, Vermischung oder Verbindung der Waren entstehenden Erzeugnisse zu deren vollem Wert, wobei UTA als Hersteller gilt. Bleibt bei einer Verarbeitung, Vermischung oder Verbindung mit Waren Dritter deren Eigentumsrecht bestehen, so erwirbt UTA Miteigentum im Verhältnis der Rechnungswerte der verarbeiteten, vermischten oder verbundenen Waren. Im Übrigen gilt für das entstehende Erzeugnis das Gleiche wie für die unter Eigentumsvorbehalt gelieferte Ware.

11. Anzeigepflicht und Haftung bei nicht autorisierter Nutzung eines Akzeptanzmediums

- (a) Stellt der Kunde den Verlust oder Diebstahl, die missbräuchliche Verwendung oder eine sonstige nicht autorisierte Nutzung eines der von ihm genutzten Akzeptanzmedien fest oder bestehen Anzeichen für einen solchen Verdacht, hat er UTA dies unverzüglich unter Angabe der Kunden- und Akzeptanzmediums-Nummer, des Fahrzeugkennzeichens, Land, Ort, Zeit und Art des Vorfalls anzuzeigen („Sperranzeige“). Die Sperranzeige kann telefonisch, per E-Mail, oder schriftlich an die dem Kunden zum Zweck der Sperranzeige mitgeteilten Kontaktdaten erfolgen (siehe insbesondere www.uta.com/servicecenter). Die Sperranzeige gilt als eingegangen, sobald der Kunde alle die zur Legitimationsprüfung erforderlichen Informationen zur Verfügung stellt.
- (b) Der Kunde hat jeden Diebstahl oder Missbrauch eines Akzeptanzmediums zudem unverzüglich bei der zuständigen Polizeibehörde anzuzeigen. Der Kunde hat UTA eine Kopie der Anzeige zu übermitteln.
- (c) Stellt der Kunde Beschädigungen oder Funktionsfehler des Akzeptanzmediums fest, hat er dies UTA unverzüglich in Textform mitzuteilen. UTA wird dem Kunden im Austausch ein neues Akzeptanzmedium zur Verfügung stellen. Ist die Beschädigung oder Funktionsunfähigkeit vom Kunden zu vertreten, so hat er auf Verlangen von UTA die Kosten des Austauschs zu tragen. Ein Austausch kann im letztgenannten Fall von der vorherigen Übernahme der Kosten abhängig gemacht werden.
- (d) Der Kunde haftet bis zur Umsetzung der Sperranzeige gemäß Ziffer 11(a) im Autorisierungssystem der UTA (wobei diese Umsetzung unverzüglich zu erfolgen hat, längstens jedoch innerhalb von zwei (2) Stunden nach Eingang) für alle Forderungen von UTA aus Transaktionen, die mittels missbräuchlicher Verwendung des Akzeptanzmediums durchgeführt werden. Der Kunde haftet auch für Forderungen trotz Umsetzung der Sperranzeige im Autorisierungssystem der UTA durchgeführten Transaktionen, wenn er die missbräuchliche Verwendung des Akzeptanzmediums zu verantworten hat. Dies gilt insbesondere, wenn er seine Pflichten zum Umgang mit dem Akzeptanzmedium (insbesondere dem PIN-Code) gemäß Ziffer 3 verletzt oder er sonst durch vorsätzliche oder fahrlässige Verletzung seiner Vertragspflichten den Missbrauch ermöglicht hat. Sofern UTA nicht alles im Rahmen der bestehenden technischen Systeme zumutbar Mögliche getan hat, um die missbräuchliche Verwendung zu verhindern, ist ein entsprechendes Mitverschulden zu berücksichtigen.
- (e) Der Kunde haftet auch für Transaktionen, die mit einem gefälschten Akzeptanzmedium vorgenommen werden, sofern die Fälschung durch eine Verletzung der Pflichten des Kunden gemäß Ziffer 3 ermöglicht wurde.

12. Sperre von Akzeptanzmedien

UTA hat Akzeptanzmedien des Kunden bei Eingang einer Sperranzeige des Kunden zu sperren. UTA kann Akzeptanzmedien aus sachlichen Gründen unter Berücksichtigung der berechtigten Belange des Kunden sperren. Der Kunde wird von einer Sperrung unverzüglich benachrichtigt. Ein sachlicher Grund liegt insbesondere vor,

- (a) wenn Anzeichen für eine (bevorstehende) missbräuchliche Verwendung bestehen,
- (b) bei einer Überschreitung des Verfügungsrahmens gemäß Ziffer 5, oder
- (c) wenn der Kunde seine Pflichten nach dem Kundenvertrag (einschließlich dieser AGB) verletzt.

effectuée dans la devise convenue individuellement avec le Client. Si cette devise diffère de la devise valable dans le pays de service, le taux de change par rapport à la devise de paiement, valable dans le pays de service le jour de la facturation, s'applique.

- (c) Sauf accord contraire entre les parties, le Client doit payer les factures au plus tard dans les deux (2) semaines suivant leur réception.
- (d) Le Client vérifiera les factures d'UTA immédiatement après leur réception et en informera UTA par écrit (l'e-mail suffit) au plus tard dans les deux (2) mois suivant la date de la facture, en indiquant toutes les données contestées dans la facture et les explications détaillées de sa contestation. Si la notification n'est pas effectuée dans les délais, la facture est réputée approuvée, à moins que la notification de la facture n'ait été impossible sans la faute du Client. UTA indiquera cette conséquence juridique spécifiquement dans ses factures.
- (e) Si le Client ne paie pas une créance d'UTA dans le délai de paiement convenu, par exemple en raison du refus de débits et de protêts de chèques ou de lettres de changes, le Client est automatiquement en retard de paiement. UTA se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au titre du retard de paiement. Le Client n'est pas en retard de paiement tant que la prestation n'est pas réalisée en raison d'une circonstance qui ne lui est pas imputable.
- (f) Si un tiers fournit le Service au Client, UTA peut s'y opposer et refuser le Service du tiers même si le Client ne s'oppose pas au Service de ce dernier.
- (g) Sauf accord exprès sur un autre mode de paiement, les paiements sont effectués par prélèvement SEPA. Dans ce cas, le Client est tenu d'accorder à UTA un mandat de prélèvement SEPA. UTA enverra au Client un avis de prélèvement au plus tard un (1) jour ouvré bancaire avant le prélèvement concerné. Pour toutes les demandes de remboursement (par exemple d'avoirs pour des produits préparés, de dépôts de garantie), le Client doit désigner le compte UTA à créditer. Le Client autorise UTA à effectuer des remboursements sur le compte UTA courant. UTA est en droit de compenser ses propres créances à l'égard du Client avec ces demandes de remboursement.

10. Réserve de propriété

Jusqu'au paiement intégral de toutes les créances actuelles et futures d'UTA découlant du Contrat Client et d'une relation commerciale en cours (créances garanties), les marchandises livrées par le Partenaire de service UTA restent la propriété d'UTA. Les marchandises faisant l'objet d'une réserve de propriété ne peuvent être données en gage à des tiers ou cédées à titre de garantie avant le paiement intégral des créances garanties. Le Client doit immédiatement informer UTA par écrit si une demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité est déposée ou si des tiers initient des mesures (par exemple une saisie) sur les marchandises appartenant à UTA. En cas de violation du contrat par le Client, en particulier en cas de non-paiement du prix d'achat exigible, UTA est en droit de se rétracter du contrat conformément aux dispositions légales ou/et d'exiger la restitution de la marchandise sur la base de la réserve de propriété. La demande de restitution n'induit pas automatiquement la déclaration de rétractation ; UTA est en droit d'exiger uniquement la restitution de la marchandise et de se réserver le droit de rétractation. Si le Client ne paie pas le prix d'achat exigible, UTA ne peut faire valoir ces droits que si UTA a préalablement fixé au Client un délai de paiement raisonnable sans succès ou si la fixation d'un tel délai n'est pas obligatoire selon les dispositions légales. La réserve de propriété s'étend aux produits résultant de la transformation, du mélange ou de la combinaison des marchandises à leur valeur globale, UTA étant alors considérée comme le fabricant. Si, en cas de transformation, de mélange ou de combinaison avec des marchandises de tiers, le droit de propriété de ces derniers subsiste, UTA acquiert la copropriété au prorata des valeurs facturées des marchandises transformées, mélangées ou combinées. Par ailleurs, il en va de même pour le produit en résultant que pour les marchandises livrées sous réserve de propriété.

11. Obligation de notification et responsabilité en cas d'utilisation non autorisée d'un Support d'acceptation

- (a) Si le Client découvre la perte ou le vol, l'utilisation abusive ou toute autre utilisation non autorisée de l'un des Supports d'acceptation qu'il utilise ou s'il existe des indices d'une telle suspicion, il doit en informer immédiatement UTA en indiquant le numéro de Client et du Support d'acceptation, le numéro d'immatriculation du véhicule, le pays, le lieu, l'heure et le type d'incident (« Notification de blocage »). La Notification de blocage peut être faite par téléphone, par e-mail ou par écrit aux coordonnées fournies au Client aux fins de la Notification de blocage (voir notamment www.uta.com/servicecenter). La Notification de blocage est réputée reçue dès que le Client a fourni toutes les informations nécessaires au contrôle.
- (b) Le Client doit également signaler immédiatement tout vol ou utilisation non autorisée d'un Support d'acceptation aux autorités de police compétentes. Le Client fournira à UTA une copie de la plainte.
- (c) Si le Client constate des dommages ou des dysfonctionnements du Support d'acceptation, il doit immédiatement en informer UTA par écrit, comprenant également la forme électronique. UTA fournira au Client un nouveau Support d'acceptation en échange. Si le Client est responsable du dommage ou du dysfonctionnement, il doit prendre en charge les frais d'échange sur demande d'UTA. Dans ce dernier cas, un échange peut être subordonné à la prise en charge préalable des frais.
- (d) Le Client est tenu au paiement de toutes les créances d'UTA résultant de Transactions effectuées par une utilisation non autorisée du Support d'acceptation jusqu'à la mise en œuvre de la Notification de blocage conformément à l'article 11(a) dans le système d'autorisation d'UTA (le blocage devant avoir lieu immédiatement, mais au plus tard dans les deux (2) heures suivant la réception). Le Client est également tenu au paiement des créances découlant des Transactions effectuées malgré la mise en œuvre de la Notification de blocage dans le système d'autorisation d'UTA, s'il est responsable de l'utilisation non autorisée du Support d'acceptation. Cela s'applique en particulier s'il viole ses obligations concernant l'utilisation du Support d'acceptation (en particulier relatives au code PIN) conformément à l'article 3 ou s'il a permis l'utilisation non autorisée par une violation intentionnelle ou par négligence de ses obligations contractuelles. Si UTA n'a pas fait tout ce qui était raisonnablement possible au regard des systèmes techniques existants pour empêcher l'utilisation non autorisée, un partage de responsabilité doit être pris en compte.
- (e) Le Client est également responsable des Transactions effectuées avec un Support d'acceptation contrefait, à condition que la contrefaçon ait été rendue possible par une violation des obligations du Client conformément à l'article 3.

12. Blocage de Supports d'acceptation

UTA bloquera le Support d'acceptation du Client dès réception d'une Notification de blocage de la part du Client. UTA peut bloquer les Supports d'acceptation pour des raisons légitimes, en tenant compte des intérêts justifiés du Client. Le Client est informé sans délai d'un blocage. Une raison légitime existe en particulier

- (a) s'il existe des indices d'une utilisation non autorisée (imminente),
- (b) en cas de dépassement de la limite de crédit conformément à l'article 5, ou
- (c) si le Client viole ses obligations découlant du Contrat Client (y compris des présentes CGV).

13. Haftungsbeschränkung

- (a) UTA haftet unbeschränkt für Schäden aus der Verletzung des Lebens, des Körpers oder der Gesundheit, die auf einer vorsätzlichen oder fahrlässigen Pflichtverletzung von UTA beruhen. UTA haftet auch unbeschränkt für sonstige Schäden, die auf einer vorsätzlichen oder grob fahrlässigen Pflichtverletzung von UTA beruhen.
- (b) Für Schäden aufgrund einer einfach fahrlässigen Verletzung solcher Pflichten, die für die angemessene und einwandfreie Vertragsdurchführung grundlegend sind und auf deren Erfüllung der Kunde dementsprechend vertraut und vertrauen darf (Kardinalpflichten), haftet UTA nur beschränkt auf den typischerweise vorhersehbaren Schaden.
- (c) Der typischerweise vorhersehbare Schaden beträgt maximal EUR 10.000.
- (d) Anderweitige Schadenersatzforderungen sind vorbehaltlich nachfolgender Ziffer 13(e) ausgeschlossen.
- (e) Haftungsbeschränkungen und Haftungsausschlüsse gemäß dieser Ziffer 13 lassen die Haftung von UTA gemäß den zwingenden gesetzlichen Vorschriften des Produkthaftungsgesetzes, aufgrund des arglistigen Verschweigens eines Mangels sowie der Übernahme einer Garantie für die Beschaffenheit einer Sache unberührt.
- (f) Diese Ziffer 13 gilt für jegliche Inanspruchnahme von UTA durch den Kunden unabhängig vom Rechtsgrund, insbesondere für die vertragliche und deliktische Haftung.
- (g) Soweit die Haftung für UTA nach dieser Ziffer 13 beschränkt oder ausgeschlossen ist, gelten die Beschränkungen oder Ausschlüsse auch für die persönliche Haftung der Mitarbeiter, der gesetzlichen Vertreter und Erfüllungsgehilfen von UTA im Fall der direkten Inanspruchnahme durch den Kunden.

14. Kündigung und Vertragsende

- (a) Der Kundenvertrag läuft auf unbestimmte Zeit, bis er von einer Partei nach Maßgabe dieser Ziffer 14 gekündigt wird.
- (b) Der Kunde kann den Kundenvertrag insgesamt oder in Bezug auf einzelne Akzeptanzmedien mit einer Frist von sieben (7) Kalendertagen zum Monatsende ordentlich kündigen. Der Angabe von Gründen bedarf es nicht. Andere ordentliche Kündigungsrechte sind ausgeschlossen.
- (c) UTA kann den Kundenvertrag insgesamt oder in Bezug auf einzelne Akzeptanzmedien mit einer Frist von dreißig (30) Kalendertagen zum Monatsende ordentlich kündigen. Der Angabe von Gründen bedarf es nicht.
- (d) Das Recht jeder Partei, den Kundenvertrag insgesamt oder in Bezug auf einzelne Akzeptanzmedien aus wichtigem Grund zu kündigen, bleibt unberührt.
Ein wichtiger Grund für eine Kündigung durch UTA besteht insbesondere
 - (aa) bei einer wiederholten missbräuchlichen Verwendung eines Akzeptanzmediums,
 - (bb) bei der Nichtzahlung von Forderungen der UTA trotz Fälligkeit und Mahnung,
 - (cc) im Falle des Widerrufs des vereinbarten Abbuchungsauftrags bzw. des SEPA-Lastschriftmandates, oder
 - (dd) bei einer Verschlechterung der Kreditwürdigkeit des Kunden oder falls dieser seinen Pflichten nach Ziffer 6 nicht nachkommt.
- (e) Jede Kündigung bedarf einer Kündigungserklärung in Textform und wird mit Zugang wirksam.
- (f) Zum Wirksamkeitszeitpunkt der Kündigung hat der Kunde die Nutzung der betroffenen Akzeptanzmedien einzustellen und diese unverzüglich an UTA zurückzugeben oder auf Verlangen von UTA zu vernichten.

15. Datenschutz

- (a) UTA verarbeitet personenbezogene Daten ausschließlich im Rahmen der datenschutzrechtlichen Bestimmungen (insbesondere der DSGVO und des BDSG) für eigene Zwecke (insbesondere um die nach dem Kundenvertrag geschuldeten Leistungen zu erbringen). Dies umfasst, vorbehaltlich der datenschutzrechtlichen Zulässigkeit, auch die Übermittlung personenbezogener Daten an Dritte (z.B. UTA-Servicepartner).
- (b) UTA ist berechtigt, Stamm- sowie Transaktionsdaten des Kunden sowie von dessen Ansprechpartnern und Beschäftigten (z.B. von Fahrern) zu verarbeiten, soweit dies zur üblichen Betreuung und/oder zur ordnungsgemäßen Durchführung der Services erforderlich ist. Dabei übermittelt UTA – mit dem durch Abschluss dieses Kundenvertrages erteilten Einverständnis des Kunden – die durch die Geschäftsvorfälle generierten und vom Kunden an UTA übermittelten Daten (darunter u.U. auch personenbezogene Daten) zweckgebunden, insbesondere innerhalb der UTA-Edenred-Gruppe (z.B. an andere UTA-Landesgesellschaften: www.uta.com/unternehmen). Die Weitergabe von Daten wie z.B. Firmen- und Adressdaten sowie Informationen über die getätigten Geschäftsvorfälle geschieht zur Erfüllung von Vertragspflichten sowie zur Verbesserung von Serviceangeboten gegenüber dem Kunden. Jede Verarbeitung inkl. Übermittlung von personenbezogenen Daten erfolgt gemäß gesetzlicher Vorgaben zum Datenschutz. Der Kunde sichert im Fall der Übermittlung von personenbezogenen Daten an UTA zu, dass er hierzu berechtigt ist. Sofern einschlägig, ist der Kunde verpflichtet, mit UTA eine gesonderte Vereinbarung zur Auftragsverarbeitung abzuschließen (z.B. bei personalisierten Servicekartendrängungen). Die aktuellen Datenschutzbestimmungen von UTA sind unter www.uta.com/datenschutzerklaerung veröffentlicht.
- (c) Der Kunde verpflichtet sich, die autorisierten Nutzer und sonstige für ihn tätige Personen, deren Daten UTA verarbeitet, auf die Datenschutzerklärung der UTA hinzuweisen.

16. Anwendbares Recht und Gerichtsstand

- (a) Für diese AGB und die Kundenvertragsbeziehung sowie für sämtliche hieraus resultierenden oder hiermit im Zusammenhang stehenden, auch deliktischen, Ansprüche gilt – vorbehaltlich des nachfolgenden Wahlrechts zu Gunsten des Heimatrechts der Kunden – deutsches Recht unter Ausschluss der unter diesem Recht geltenden kollisionsrechtlichen Bestimmungen sowie des UN-Kaufrechts (CISG). Sofern der Rechtsstreit nach Ziffer 16 (b) am Sitz des Beklagten vor Ort geführt wird, kann UTA statt deutschem Recht das Recht des Gerichtsstandes wählen (nachträgliche Rechtswahl zugunsten des Heimatrechts des Kunden), sofern der Kunde dieser Wahl nicht binnen eines (1) Monats nach Kenntniserlangung widerspricht. UTA hat die nachträgliche Rechtswahl durch Erklärung gegenüber dem Kunden in Textform spätestens mit der Klageschrift zu treffen und dabei den Kunden auf sein Widerspruchsrecht hinzuweisen. Diese nachträgliche Rechtswahl erstreckt sich ausschließlich auf den Streitgegenstand des betreffenden Rechtsstreits, entfaltet jedoch keine darüberhinausgehende Wirkung.

Ziffer 4 bleibt vom vorherstehenden Absatz unberührt, d.h. für die Verträge zum Bezug von Leistungen der UTA-Servicepartner gilt das nach diesen Verträgen anwendbare Recht (in der Regel also das in den

13. Limitation de la responsabilité

- (a) UTA est responsable, sans limitation, des dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé qui sont fondés sur une violation intentionnelle ou par négligence de ses obligations. UTA sera également responsable, sans limitation, d'autres dommages fondés sur une violation intentionnelle ou par négligence grave de ses obligations.
- (b) Pour les dommages dus à une simple violation par négligence des obligations qui sont fondamentales pour la bonne et irréprochable exécution contractuelle et sur le respect desquelles le Client compte et peut compter en conséquence (obligations essentielles – « Kardinalpflichten »), la responsabilité d'UTA est limitée au seul dommage normalement prévisible.
- (c) Le dommage normalement prévisible s'élève à un maximum de 10.000 euros.
- (d) Toute autre demande de dommages et intérêts est exclue sous réserve de l'article 13(e) ci-dessous.
- (e) Les limitations et exclusions de responsabilité selon cet article 13 n'affectent pas la responsabilité d'UTA selon les dispositions légales sur la responsabilité au fait des produits, en raison de la dissimulation frauduleuse d'un défaut (« arglistiges Verschweigen ») ainsi que de la prise en charge d'une garantie pour la qualité d'un objet (« Garantie für die Beschaffenheit einer Sache »).
- (f) Le présent article 13 s'applique à toute action exercée par le Client à l'encontre d'UTA, quel qu'en soit le fondement juridique, en particulier concernant la responsabilité contractuelle et délictuelle.
- (g) Dans la mesure où la responsabilité d'UTA est limitée ou exclue conformément au présent article 13, les limitations ou exclusions s'appliquent également à la responsabilité personnelle des employés, représentants légaux et chargés d'exécution (« Erfüllungsgehilfen ») d'UTA en cas de recours direct du Client.

14. Résiliation et fin du contrat

- (a) Le Contrat Client est conclu pour une durée indéterminée jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des Parties conformément au présent article 14.
- (b) Le Client peut résilier le Contrat Client dans son ensemble ou en ce qui concerne un ou plusieurs Supports d'acceptation en donnant un préavis de sept (7) jours calendaires à fin du mois. La résiliation n'a pas à être motivée. D'autres droits de résiliation sans motif et moyennant un préavis (« ordentliche Kündigung ») sont exclus.
- (c) UTA peut résilier le Contrat Client dans son ensemble ou en ce qui concerne un ou plusieurs Supports d'acceptation avec un préavis de trente (30) jours calendaires à fin du mois. La résiliation n'a pas à être motivée.
- (d) Le droit de chaque partie de résilier le Contrat Client dans son ensemble et/ou en ce qui concerne un ou plusieurs Supports d'acceptation pour motif grave n'est pas affecté.
Un motif grave de résiliation en faveur d'UTA existe notamment
 - (aa) en cas d'une utilisation non autorisée répétée d'un Support d'acceptation,
 - (bb) en cas de non-paiement des créances d'UTA malgré leur exigibilité et mise en demeure,
 - (cc) en cas de révocation de l'ordre de prélèvement convenu ou du mandat de prélèvement SEPA, ou
 - (dd) en cas de détérioration de la solvabilité du Client ou si le Client ne remplit pas ses obligations conformément à l'article 6.
- (e) Toute résiliation doit faire l'objet d'une déclaration de résiliation par écrit, comprenant également la forme électronique, et prend effet dès réception.
- (f) Au moment où la résiliation prend effet, le Client doit cesser d'utiliser les Supports d'acceptation concernés et les restituera sans délai à UTA ou les détruira à la demande de cette dernière.

15. Protection des données

- (a) UTA traite les données personnelles exclusivement dans le cadre des dispositions applicables à la protection des données (en particulier le RGDP et le BDSG – loi allemande sur la protection des données) pour ses propres besoins (notamment pour fournir les Services dus en vertu du Contrat Client). Sous réserve de la conformité aux dispositions applicables à la protection des données, cela inclut également la transmission de données personnelles à des tiers (par exemple, aux Partenaires de service UTA).
- (b) UTA est autorisée à traiter les données de référence et les données de transaction du Client ainsi que de ses interlocuteurs et employés (par exemple chauffeurs), dans la mesure où cela est nécessaire pour l'assistance habituelle et/ou la bonne exécution des Services. Dans ce contexte, UTA transférera - avec le consentement du Client donné par la conclusion du Contrat Client - les données générées par les opérations commerciales et transmises à UTA par le Client (y compris les cas échéant les données personnelles) dans un but déterminé, notamment au sein du groupe UTA/Edenred (par exemple, à d'autres sociétés d'UTA dans d'autres pays: www.uta.com/fr-entreprise). Le transfert de données, telles que les données relatives à l'entreprise et les coordonnées, ainsi que des informations sur les opérations commerciales effectuées, est réalisé pour l'exécution des obligations contractuelles ainsi que pour l'amélioration des offres de service envers le Client. Tout traitement de données à caractère personnel, y compris leur transfert, est effectué conformément aux dispositions légales en matière de protection des données. En cas de transfert de données personnelles à UTA, le Client garantit qu'il est habilité à le faire. Si applicable, le Client est tenu de conclure avec UTA un accord séparé sur le traitement de la commande (par exemple, en cas de gaufrages personnalisés des cartes de service). Les dispositions actuelles d'UTA en matière de protection des données sont publiées sur www.uta.com/fr/protection-des-donnees.
- (c) Le Client s'engage à informer les Utilisateurs autorisés et les autres personnes travaillant pour lui, dont les données sont traitées par UTA, de la déclaration sur la protection des données de cette dernière.

16. Droit applicable et clause attributive de juridiction

- (a) Les présentes CGV, le Contrat Client ainsi que tous les droits qui en découlent ou qui y sont liés, y compris les droits délictuels, sont régis par le droit allemand à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois applicables en vertu du droit allemand ainsi que de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVM), sous réserve du droit d'option ci-dessous en faveur du droit du pays d'origine du Client. Dans la mesure où le litige se déroule au lieu du siège du défendeur selon l'article 16 (b), UTA peut choisir le droit du lieu de juridiction à la place du droit allemand (choix ultérieur du droit applicable en faveur du droit national du Client), à moins que le Client ne s'oppose à ce choix dans un délai d'un (1) mois après en avoir pris connaissance. UTA fera le choix ultérieur du droit applicable par une déclaration au Client par écrit, comprenant également la forme électronique, au plus tard avec l'assignation et informera ainsi le Client de son droit d'opposition. Ce choix ultérieur de la loi applicable s'applique exclusivement à l'objet du litige concerné, mais n'a pas d'effet au-delà.

L'article 4 n'est pas affecté par l'alinéa précédent, c'est-à-dire que les contrats portant sur l'achat de Services auprès des Partenaires de service UTA sont régis par le droit applicable selon ces contrats

allgemeinen Geschäftsbedingungen des UTA-Servicepartners gewählte Recht).

- (b) Ausschließlicher – auch internationaler – Gerichtsstand für alle Streitigkeiten aus oder im Zusammenhang mit dem Kundenvertrag, auch für deliktische Ansprüche, ist Aschaffenburg, Deutschland, oder der allgemeine Gerichtsstand am Sitz des Beklagten vor Ort. Vorrangige gesetzliche Vorschriften, insbesondere zu ausschließlichen Zuständigkeiten, bleiben unberührt. Ziffer 4 bleibt unberührt, d.h. für Streitigkeiten aus oder im Zusammenhang mit einem Vertrag zum Bezug von Leistungen der UTA-Servicepartner gilt der gemäß Ziffer 4(f) vereinbarte Gerichtsstand.

(c'est-à-dire en règle générale le droit choisi dans les conditions générales de vente du Partenaire de service UTA).

- (b) Le lieu de juridiction exclusif – et international - pour tous les litiges découlant du Contrat Client ou en relation avec celui-ci, y compris ceux liés à des droits délictuels, est Aschaffenburg, Allemagne, ou le lieu de juridiction dans le ressort duquel est situé le siège du défendeur. Les dispositions légales impératives, notamment en matière de compétence exclusive, ne sont pas affectées. L'article 4 n'est pas affectée, c'est-à-dire que pour les litiges résultant d'un contrat portant sur l'achat de Services auprès des Partenaires de service UTA ou en relation avec celui-ci, le lieu de juridiction convenu conformément à l'article 4(f) s'applique.

17. Verschiedenes

- (a) Sollte eine Bestimmung dieser AGB unwirksam sein oder werden, so bleibt die Wirksamkeit der übrigen Bestimmungen unberührt.
- (b) Gegen die Ansprüche der UTA kann der Kunde mit etwaigen eigenen Ansprüchen nur dann aufrechnen, wenn seine Gegenforderung unbestritten und rechtskräftig festgestellt ist oder sofern es sich um Gegenansprüche aus demselben Rechtsverhältnis handelt; dies gilt auch für die Geltendmachung von Zurückbehaltungsrechten durch den Kunden.
- (c) Mündliche Nebenabreden bestehen nicht.
- (d) Sofern in diesen AGB die Textform vorausgesetzt wird, genügen zu deren Einhaltung schriftliche oder elektronische Erklärungen, z.B. durch E-Mail oder Telefax.
- (e) UTA ist berechtigt, ihre Rechte und Pflichten aus diesem Kundenvertrag auf die Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG, Deutschland, zu übertragen. UTA ist zudem jederzeit auch ohne Zustimmung des Kunden berechtigt, den gesamten Kundenvertrag oder einzelne Rechte und Pflichten hieraus auf ein mit ihm im Sinne von § 15 AktG verbundenes Unternehmen zu übertragen. UTA wird den Kunden über die Vertragsübertragung schriftlich rechtzeitig unterrichten.
- (f) Für Geschäftsbeziehungen mit ausländischen Kunden gelten gleichfalls diese in der deutschen Sprache abgefassten AGB. Die den ausländischen Kunden jeweils zugänglich gemachte Übersetzung hiervon in der Kundenlandsprache oder in der englischen Sprache stellen allein einen besonderen, allerdings rechtlich unverbindlichen Service der UTA dar und sollen dem besseren Verständnis dienen. Im Falle eines Auslegungstreites hat stets der deutsche Text Vorrang.

17. Divers

- (a) Si une stipulation des présentes CGV est ou devient invalide, la validité des autres stipulations n'est pas affectée.
- (b) Le Client ne peut compenser ses propres créances avec les créances d'UTA que si sa créance est incontestée ou constatée par une décision ayant force de chose jugée ou s'il s'agit de créances issues du même rapport de droit ; ceci s'applique également à la revendication de droits de rétention par le Client.
- (c) Il n'y a pas d'accords annexes verbaux.
- (d) Dans la mesure où la forme écrite comprenant également la forme électronique est exigée dans les présentes CGV, les déclarations écrites ou électroniques, par exemple par e-mail ou par fax, suffisent pour s'y conformer.
- (e) UTA est en droit de transférer ses droits et obligations découlant du Contrat Client à Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG, Allemagne. UTA est également en droit, à tout moment, même sans le consentement du Client, de transférer l'ensemble du Contrat Client ou des droits et obligations individuels qui en découlent à une société qui lui est affiliée au sens de l'article 15 AktG (loi allemande sur les sociétés par actions). UTA informera le Client par écrit et en temps utile du transfert du contrat.
- (f) Pour les relations commerciales avec des Clients étrangers, les CGV en langue allemande sont également applicables. La traduction de ces dernières, mise à la disposition des Clients étrangers dans la langue nationale du Client ou en langue anglaise, ne représente qu'un service accessoire, mais juridiquement non contraignant, d'UTA et sert à une meilleure compréhension. En cas de litige d'interprétation, le texte allemand fait foi.

Stand: 03/2022

A jour au : 03/2022

Consignes relatives à la protection des données pour la demande de création d'un nouveau client UTA

Par la présente notice, nous vous apportons les informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel par la Société UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG ainsi que sur vos droits qui s'y rapportent.

1. Responsable du traitement

UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG
Heinrich-Eckstein-Str. 1
63801 Kleinostheim/Main
Téléphone +49 (0) 6027 5 09-0
Téléfax +49 (0)6027 509-77177
E-Mail info@uta.com
Internet www.uta.com

Représentants du responsable

Carsten Bettermann

2. Coordonnées du délégué à la protection des données

Vous pouvez joindre notre délégué à la protection des données par la poste à l'adresse susmentionnée en ajoutant la mention « Datenschutzbeauftragter » ou par mail à l'adresse : datschutz@uta.de

3. Finalités et fondements juridiques du traitement

Nous traitons vos données à caractère personnel en tenant compte du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que de la loi fédérale BDSG sur la protection des données et de règlements spécifiquement sectoriels (lois spéciales) contenant des dispositions pertinentes sur la protection des données.

3a. Pour accomplir des obligations contractuelles (art. 6, paragr. 1 lettre b du RGPD)

En cas de demande d'établissement d'une relation client avec UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG, nous traitons les données que vous avez fournies dans le but de conclure le contrat et d'estimer le risque économique que nous devons prendre en charge.

- Traitement des données dans le cadre d'une relation commerciale

Si un contrat vient à être conclu, nous traitons vos données pour exécuter les rapports contractuels. Les données à caractère personnel ce faisant traitées comprennent les données de base (par ex. nom de l'entreprise, raison sociale, adresse), les données d'un interlocuteur central ainsi que toutes les données qu'ils vous faut nous fournir aux fins de la facturation (par ex. n° de TVA intracommunautaire, coordonnées bancaires) dans le cadre des rapports contractuels. Parmi elles figurent aussi les processus de traitement qui ont lieu en liaison avec l'envoi de moyens d'acceptation (cartes carburant, télébadges, etc.).

La conclusion et/ou l'exécution des rapports contractuels ne serait pas possible sans le traitement de vos données à caractère personnel.

- Utilisation de données en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, nous sommes en droit de céder des créances à des tiers. Ce faisant, toutes les données nécessaires sont remises selon l'ampleur requise aux tiers respectifs (par ex. des sociétés de recouvrement), afin qu'ils exécutent la procédure de recouvrement.

3b. Commande de produits et de prestations de services (art. 6 paragr. 1 lettre b du RGPD)

Lors de la commande et de l'utilisation de produits/ prestations de services des catégories énoncées ci-après, il se pourrait que des données à caractère personnel supplémentaires soient traitées en plus des données précitées. Ces données concernent essentiellement les :

- Moyens d'acceptation (cartes carburant, télébadges)

Données se référant aux véhicules (par ex. propriétaire du véhicule ou bailleur de leasing, numéro d'immatriculation), données sur le conducteur (adresse d'expédition différente ou nom pour l'impression en relief de la carte de service).

- Services numériques (Espace Client exclusif UTA, E-Invoicing, port électronique de données, appli UTA de localisation de stations)

Coordonnées électroniques (adresse électronique) pour informer au sujet d'un nouveau document de facturation ou pour transmettre des détails de facturation ou dans le cadre de la création de nouveaux utilisateurs de l'Espace Client exclusif UTA ou en cas d'utilisation de la fonction Feedback dans application UTA de localisation de stations. Dans application, nous traitons en plus les données de localisation pour pouvoir vous afficher le point d'acceptation le plus proche.

- Procédé d'enregistrement (péage)

Données de base clients aux fins de validation (par ex. données de base de l'entreprise), traitement de toutes les données exigées par les gestionnaires de systèmes d'acceptation (elles varient selon le système d'acceptation).

Dans le cadre de la procédure d'enregistrement pour l'utilisation des systèmes d'acceptation sélectionnés ou lors de la remise de cartes de service de tiers par la Société UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG, nous traitons sans exception les données à caractère personnel impérativement exigées par le partenaire d'acceptation / le gestionnaire du système. Pour légitimer les indications fournies dans le cadre du processus d'enregistrement, il peut être nécessaire de les justifier vis-à-vis des partenaires d'acceptation/gestionnaires de systèmes, au moyen de documents correspondants (par ex. carte grise).

Pour pouvoir vous assister pleinement dans le cadre de demandes de précisions ou dans des cas d'application réglementaire par le gestionnaire du péage et du système d'acceptation ou par des organes exécutifs nationaux, nous enregistrons également en interne l'ensemble des données que vous nous communiquez durant la procédure d'enregistrement.

- Administration des avoirs

Lors de l'émission d'un avoir (par ex. sur une MercedesServiceCard), nous partageons toutes les informations pertinentes sur la consommation de cet avoir avec les entreprises qui octroient cet avoir (Daimler AG par ex.). Ceci afin de pouvoir vous informer sur des offres pendant la durée de validité de l'avoir.

Tous les traitements de vos données à caractère personnel dans les procédures de traitement susmentionnées aux fins précontractuelles ou contractuelles sont basés sur l'art. 6 paragr. 1 lettre b du RGPD.

3c. Sur la base d'un intérêt légitime d'UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG (art. 6 paragr. 1 lettre f du RGPD)

Nous traitons vos données aussi au-delà de l'exécution proprement dite du contrat afin de préserver nos intérêts légitimes et ceux des tiers. Ces traitements reposent sur l'art. 6 paragr. 1 lettre f du RGPD. Ces traitements sont les suivants :

- Estimation du risque économique à prendre en charge (détermination de la solvabilité)

Pour conclure une affaire en cours de négociation et pour suivre une relation client existante – particulièrement en cas de retard de paiement – nous faisons appel à des assureurs crédit. Sur la base d'informations disponibles mais aussi de vos données à caractère personnel, ces agences évaluent le risque de défaillance d'un débiteur. Un collaborateur d'UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG réexamine le résultat évalué les conséquences possibles pour la relation commerciale.

Aucune évaluation automatisée n'a lieu.

- Publicité pour les propres produits et prestations de services

Dans le cas où nous ne connaissons aucun interlocuteur concret pour une communication publicitaire, nous utilisons les données indiquées par l'interlocuteur central et vous informons dans le cadre des rapports contractuels sur des produits et prestations de services d'UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG et de nos entreprises filiales.

Vous pouvez à tout moment révoquer la communication avec prise d'effet immédiate.

D'autres traitements de vos données pour préserver nos intérêts légitimes peuvent être les suivants :

- Mesures de suivi des affaires et amélioration de nos produits et services

Management et suivi en interne de la relation commerciale existante.

Consignes relatives à la protection des données pour la demande de création d'un nouveau client UTA

- Prévention

Pour mieux prévenir les actes répréhensibles, nous suivons le comportement d'utilisation de vos moyens d'acceptation (cartes carburant, télébadges, etc) et leur mise en œuvre.

- **Vérification et optimisation de procédés visant l'analyse des besoins et la communication directe avec les clients ; y compris la segmentation client interne**

3d. Sur la base de fournitures de consentement (Art. 6 paragr. 1 lettre c du RGPD)

Si vous nous avez donné votre consentement pour que vos données à caractère personnel soient traitées à des fins spécifiques (voir les détails ci-après), la légalité de ce traitement repose sur votre consentement. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Cela vaut aussi pour la révocation de consentements qui nous ont le cas échéant été donnés avant l'entrée en vigueur du RGPD, donc avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la révocation n'est pas rétroactive. Les traitements qui ont eu lieu avant la révocation ne sont pas affectés par cette dernière.

- Inscription au bulletin d'information à des fins publicitaires

Vous recevez les bulletins d'information uniquement sur la base d'un consentement à part.

- Cautions (personnelles)

Si des tiers se portent personnellement caution (garants), UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG traite toutes les données à caractère personnel nécessaires et toutes les informations sur la situation économique et financière de ce tiers.

3e. Pour accomplir des obligations légales en liaison avec l'art. 6 paragr. 1 lettre c du RGPD

Dans le cadre de processus économiques et financiers et pour remplir des exigences légales d'archivage.

4. Catégories de destinataires des données à caractère personnel

Dans l'entreprise ont accès à vos données tous les services qui en ont impérativement besoin pour remplir nos obligations contractuelles et légales.

Les prestataires et agents d'exécution assujettis à des obligations contractuelles peuvent eux aussi accéder à vos données. Dans le cadre d'un traitement de commande, ces partenaires sont contractuellement tenus de respecter les instructions relevant du droit de la protection des données que nous leur fournissons, et ils assistent la Société UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG dans la bonne exécution de la relation commerciale.

Nous utilisons entre autres des sous-traitants pour les services suivants : Assistance/maintenance/développement d'applications informatiques, services de centres d'appel, destruction et élimination de données, envoi de supports publicitaires, hébergement de site Web, configuration de site Web, services de mailing, sécurité des bâtiments, validation des données d'adresse, contrôles de permis de conduire, assistance (24/7) dans des processus, autorisations en ligne, prestations de dépannage.

Dans des circonstances spéciales, nous traitons vos données à caractère personnel avec des partenaires de coopération. Dans ce cas, chaque partie traite vos données exclusivement dans le but fixé et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Ce dispositif contractuel est employé dans le cadre de ce qui suit :

- Partenariats de distribution / Modèles de coopération

Dans les modèles dans lesquels les partenaires de coopération impliqués se trouvent en relation contractuelle indépendante avec vous, il peut arriver que nous échangeons des données au sein de cette coopération. Le traitement respectif de vos données, y compris la poursuite du traitement de données antérieurement échangées par chaque partenaire de coopération repose à ce titre sur la relation contractuelle directe avec vous.

Dans ce cas, une obligation complémentaire d'informer au sujet du traitement des données par le partenaire de coopération disparaît étant donné que nous sommes en droit de présumer que vous êtes déjà intégralement informé par le partenaire de coopération, en raison de la relation contractuelle vous liant à lui, sur la façon dont il traite vos données. Il n'existe pas de pouvoir d'instruction vis-à-vis du partenaire de coopération respectif.

- **Activités avec sociétés internes du groupe ou des entreprises alliées**

- Prestations de facturation

Prestataires de services externes

Dans le cadre de l'accomplissement d'obligations contractuelles, nous recourons en partie à des prestataires de services externes. Nous recourons à eux pour les services suivants : Contrôles de solvabilité, enregistrements auprès des gestionnaires de péage, prestations logistiques, prestations de remboursement, procédure de recouvrement, facturation de prestations sollicitées selon la procédure du remboursement des frais.

Dans tous les cas précités, nous garantissons que des tiers n'obtiennent accès qu'aux données à caractère personnel nécessaires pour accomplir les différentes tâches.

Autres destinataires

Par ailleurs, nous pouvons communiquer vos données à d'autres destinataires comme par exemple à des autorités, pour honorer des obligations légales de notification comme par ex. aux administrations de la sécurité sociale, aux autorités fiscales ou aux autorités pénales.

Très important : En aucune circonstance UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG ne vend ou loue vos données à des tiers.

5. Transfert de données vers un pays tiers

Si nous devons confier le traitement de vos données à un prestataire de services situé hors du territoire de l'UE/l'EEE, le traitement n'y a lieu que si la Commission de l'UE a confirmé au pays tiers qu'il offre un niveau de protection des données raisonnable, ou s'il y a présence d'autres garanties de protection des données raisonnables.

6. Durée du stockage des données

Vos données sont effacées dès qu'elles ne sont plus nécessaires au traitement aux fins susmentionnées. Vos données pourraient être conservées pendant la durée d'un recours intenté à l'encontre de notre entreprise (délai de prescription légal : 3 ans). Nous stockons en outre les données dans la mesure où nous y sommes légalement tenus. Ces obligations découlent entre autres du Code allemand du commerce (HGB) et du Code allemand des impôts (AO).

7. Droits des personnes concernées

À l'adresse susmentionnée, vous pouvez à tout moment demander des renseignements sur les données stockées relatives à votre personne.

Vous détenez en outre le droit que vos données soient rectifiées ou effacées, de restreindre leur traitement ou de faire opposition à ce dernier.

8. Droit de porter plainte

Vous avez le droit de porter plainte auprès du délégué à la protection des données susmentionné ou de vous adresser à une autorité de surveillance de la protection des données. L'autorité de surveillance de la protection des données compétente pour nous est le :

Bayerisches Landesamt für Datenschutzaufsicht
Promenade 27
D-91522 Ansbach